

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le vingt et un décembre deux mille neuf, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 10/12/2009

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 27

PRESENTS : Jean-Claude LEBLOIS, Arlette DEMAR, Bernard POULET, Hervé VALADAS, Bernard DUMONT, Alain FAUCHER, Dominique DUNAUD, Martine TANDEAU DE MARSAC, Hubert LEHMANN, Michelle MONDIT, Thierry BELLANGEON, Daniel CADET, Valérie GIROIR, Nadine MAGY, Alexandre MAZIN, Christine RIFFAUD, Philippe VAN ROOIJ, Jean-Pierre ESTRADE.

EXCUSES : Pierre LANGLADE, Gérard BEAUBIER, Dominique GILLES, Gérard BARRAUD, Anne SERVE, Philippe STEYAERT, Béatrice DUFOUR, Jean-Pierre MORLON, Monique REIX-BUSSY.

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

2009 – 132 : VOIE D'ACCES A LA DECHETERIE – AVENANT A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Arrêté Préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la communauté de communes de NOBLAT

Vu l'arrêté préfectoral 2006-2469 du 14 décembre 2006 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat,

Monsieur le Président expose qu'en raison des conditions climatiques particulières (neige et froid) la réunion initialement prévue le 17 décembre 2009 a été reportée au 21 décembre. Monsieur le Président précise que l'urgence de cette réunion du Conseil Communautaire résulte, notamment, des délibérations budgétaires liées à la section d'investissement, de l'institution de la fiscalité mixte à compter du 1er janvier 2010, de la création d'un contrat aidé pour l'Espace Aqua-Noblat et de la suppression d'un emploi.

Monsieur le Président rappelle que la commune de Saint-Léonard de Noblat a mis à disposition du SICTOM du Canton de Saint-Léonard de Noblat, puis de la Communauté de Communes de Noblat suite à la dissolution de ce syndicat, le terrain d'assise de la déchèterie.

La voie d'accès à cette déchèterie, propriété de la commune de Saint-Léonard de Noblat, s'est fortement dégradée.

Comme la Communauté de Communes de Noblat a la charge de la gestion du haut de quai de la déchèterie, la commune de Saint-Léonard de Noblat souhaite transférer cette voie d'accès à l'intercommunalité pour que cette dernière prenne à sa charge les frais de remise en état de la voie.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'autoriser Monsieur le Président à signer un avenant à la convention initiale de mise à disposition pour permettre le transfert de cette voie.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par
18 voix pour, 0 contre et 0 abstention

Approuve le transfert de cette voie d'accès à la déchèterie,

Autorise Monsieur le Président à signer tous les actes à intervenir et à prendre toutes les décisions nécessaires à la bonne réalisation de ce transfert.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 22 décembre 2009

Certifié exécutoire

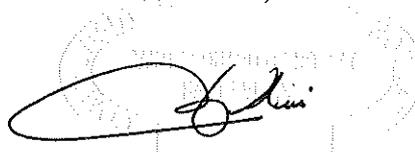
Reçu à la Préfecture

Le :

Publié ou notifié

Le : 23/12/2009

Le Président,



Jean-Claude LEBLOIS

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Voie d'accès à la déchèterie

Date de transmission de l'acte : 22/12/2009

Date de réception de l'accusé de
réception : .

Numéro de l'acte : 2009-132 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20091221-2009-132-DE

Date de décision : 21/12/2009

Acte transmis par : Jean-Claude LEBLOIS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences
9.1. Autres domaines de competences des communes